

Association
« Fleur de Pavé »
Rue de la Louve 3 – 1003 Lausanne

TELEPHONE - FAX N° 021/311 11 38
E-mail : <mailto:fleurdepave@bluewin.ch>

CCP 18-105396-2

Rapport d'activités

1999

Table des matières

1. Activités et changements en 99
2. Un bus de prévention
3. Données statistiques
4. Le projet Apis
5. La commission juridique
6. Remerciements

1. Activités et changements intervenus en 1999

En janvier, nous avons participé à un colloque international de trois jours à Lyon sur la **parité dans les projets de santé communautaire**. Échanges fructueux, questions non résolues, et enthousiasme nous ont porté de longs mois encore. Huit personnes de l'Association ont pu faire le voyage.

En été, plusieurs éléments ont apporté des changements dans l'organisation même de Fleur de Pavé: un essoufflement dans l'équipe des intervenantes et dans le comité s'est fait sentir; plusieurs personnes ont quitté leur fonction par surcharge, fatigue, difficultés à résoudre des tensions. D'autres sont venues par la suite prendre la relève et compléter l'équipe. Nous avons ainsi pris congé de Mesdames Josette Pelet, Martine Monnat, Erika Bertorelli et Magali Weber. Merci à Madame Bibiane Cattin d'avoir rejoint l'équipe des intervenantes du bus.

L'évaluation faite par l'IUMSP (Institut universitaire de médecine sociale et préventive) et sortie en septembre 99 fut l'occasion de réfléchir à deux reprises sur les objectifs et les moyens que nous nous étions donnés. Le document final¹ est un bon instrument pour décrire nos activités, avoir en retour et pour la première fois une vision des utilisatrices sur notre action et légitimer la poursuite de notre travail, en particulier auprès des collectivités publiques qui nous financent.

Discussions et débats ont traversé les divers espaces de l'Association: Le concept de « parité » dans le travail avec les personnes prostituées a ainsi été redéfini comme « complémentarité ». La présence de personnes prostituées dans tous les organes de l'Association est indispensable pour nous. Un engagement accru pour la défense des droits de la personne, lié au travail de réseau au plan suisse nous a amené à formuler deux objectifs statutaires supplémentaires, admis lors de l'AG de septembre. L'augmentation significative (voir statistiques) de la fréquentation du bus provoque légitimement un fort sentiment d'impuissance chez les intervenantes qui souhaiteraient pouvoir s'impliquer davantage auprès des personnes rencontrées et passer de l'accueil à une notion d'accompagnement plus marqué. Enfin le bénévolat qui caractérise l'engagement des intervenantes sociosanitaires est une richesse éprouvée, impliquant son revers en termes d'organisation, de disponibilité et d'hétérogénéité des personnes qui s'engagent dans ce travail.

Un programme d'occupation de 6 mois, géré par la Ville de Lausanne, nous a permis d'engager Madame Kasper pour seconder la coordinatrice dans des tâches administratives et concrètes, pour effectuer des activités de représentation de l'Association et pour devenir médiatrice dans le projet Apis. Nous lui devons beaucoup.

Comptabilité: Madame Françoise Melchior avait mis en œuvre le système comptable depuis 97 et de façon semi-bénévole. Fin 99, elle a quitté ses fonctions, désormais assurée par la fiduciaire AIGC: *Association interrégionale de gestion et comptabilité*.

Le travail de réseau se poursuit en région lausannoise. Fleur de Pavé fait partie des structures du "dispositif seuil bas destiné aux personnes toxicodépendantes à Lausanne"² et à ce titre participe à la coordination mise en place en 2000.

¹ Geense R, Huissoud T, Gervasoni J-P. Evaluation du bus de l'Association "Fleur de Pavé": structure d'accueil pour femmes prostituées. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 1999 (Raisons de santé, 38)

² "Etude pour la mise en place d'une coordination du dispositif seuil bas destiné aux personnes toxicodépendantes à Lausanne" Rel'ier, février 2000.

Enfin en novembre, nous avons eu le privilège d'assister à la rencontre que Madame Dreifuss a proposé à l'Association Aspasia, à Genève avec une dizaine de personnes prostituées. Ce fut un magnifique moment. « Je suis aussi la Présidente des femmes prostituées » a-t-elle déclaré.

Comité

Le comité s'est réuni à neuf reprises en 99. En milieu d'année, des difficultés de communication et d'organisations ont surgi. Nous avons réalisé qu'il n'était désormais plus conciliable que plusieurs intervenantes du bus siègent aussi dans le comité. Ces doubles mandats rendaient la communication difficile et le partage des tâches flou.

Nous avons donc consacré une journée en septembre à une réflexion sur le "management", avec l'aide d'une personne extérieure. Cela nous a permis d'éclaircir les problèmes d'organisations et de mettre en place un nouvel organigramme.

Dès lors, un **espace intermédiaire**, sorte de bureau exécutif s'est rencontré mensuellement pour gérer les questions pratiques et préparer le travail du comité, qui a pu fonctionner de façon plus classique, tous les deux mois pour prendre les décisions de fonds et gérer les questions financières et stratégiques.

Mesdames Martine Monnat et Simone Maurer ont quitté le comité en 99. Mesdames Dominique Bourquin, Micheline Fragnière, Patricia Verdon ont été nommées lors de l'AG, ainsi que Monsieur Vincent Mischler.

Geneviève Ziegler pour le comité

2. Un bus de prévention

Structure mobile d'accueil et de prévention ouverte à toute personne qui se prostitue, le bus de Fleur de Pavé est resté au cœur de l'action de l'association en 1999. Situé sur les lieux d'exercice de la prostitution de rue, le bus a continué à offrir trois permanences par semaine à la Route de Genève, les mardi, jeudi et vendredi de 22h. – 02h.

L'augmentation de la fréquentation du bus a été particulièrement forte en 1999. De 8 personnes en moyenne par soir de permanence à début 1997, la fréquentation est passée à 12 personnes en moyenne à fin 1998 pour atteindre 17 personnes en moyenne en 1999. Cette augmentation des passages dans le bus en 1999 a été significative dès le mois de mai et, dès cette date, il n'a pas été rare de recevoir plus de 30 personnes par soir dans le bus.

Le nombre de jeunes femmes toxicomanes fréquentant le bus est resté relativement stable, l'augmentation de la fréquentation du bus étant avant tout due aux femmes migrantes, d'origine africaine ou sud-américaine. Qu'elles pratiquent la prostitution de façon régulière ou occasionnelle, que l'exercice de cette activité s'inscrive sur une période continue ou limitée dans le temps, parfois marquée de ruptures comme pour les femmes toxicomanes, la plupart des usagères fréquentent le bus 1-2 fois par mois, voire, pour certaines, quasi à chaque permanence.

Fleur de Pavé s'inscrit dans la politique de réduction des risques et d'aide à la survie développée en particulier par la ville de Lausanne. Les objectifs de prévention des maladies sexuellement transmissibles sont restés au centre de nos activités. La mise à disposition de préservatifs et de matériel d'injection s'est poursuivie, accompagnée de messages de prévention et de distribution de brochures informatives. Si la distribution de préservatifs et lubrifiant a suivi la courbe d'augmentation de la fréquentation du bus, la distribution de matériel d'injection est restée stable. Le fait que, depuis le début, le bus ait constitué un lieu d'approvisionnement d'appoint a été encore renforcé avec l'ouverture du lieu d'accueil "Le Passage".

La question de la sécurité dans l'exercice de la prostitution s'est régulièrement posée en 1999. Six usagères ont été agressées physiquement par des clients. Hormis ces cas de violence physique, nous avons également reçu des témoignages d'agression verbale et/ou d'attitudes méprisantes de la part de clients. Une fois de plus, nous avons pu mesurer la stigmatisation qui frappe les personnes prostituées et l'idée encore largement répandue, que les agressions font partie inhérente des risques du métier. De telles violences sont inacceptables et le fait de se prostituer ne constitue en rien une justification.

Le sentiment d'être rejetée, méprisée par la société renforce la vulnérabilité des personnes prostituées. En ce sens, tout effort de prévention ne peut avoir d'effet que s'il s'inscrit dans une optique de promotion de la santé et doit être directement relié à la question des droits humains et de la citoyenneté, de la sécurité physique et psychique, de l'estime de soi et de la lutte contre la stigmatisation.

C'est pour exprimer de façon très claire cet impératif que l'assemblée générale de Fleur de Pavé a ratifié deux nouveaux objectifs, implicites jusque-là, à savoir:

- Etre un lieu d'échange et de réflexion sur les problèmes liés à la prostitution
- Défendre les droits des personnes qui travaillent dans les métiers du sexe.

De fait, les personnes prostituées hésitent encore souvent à porter plainte. Le procès d'un gérant de salons de massage accusé d'encouragement à la prostitution, de proxénétisme professionnel, d'usure, d'abus de la détresse et de viol dont la presse a rendu compte à fin 99 ne saurait leur donner tort. Dans ce procès où l'accusé est

ressorti blanchi, il a notamment été clairement sous-entendu que violences et abus n'ont plus le même poids, voire n'en sont plus - dès lors qu'on est « au fait des choses de la vie » et la grave accusation de viol a tout simplement été écartée sous prétexte que la position de la victime (sur le ventre) supposait son consentement. Fleur de Pavé a réagi par une lettre adressée aux présidents du tribunal concerné et exprimant sa stupéfaction et son indignation. Comme souligné dans cette lettre, de tels procès ne peuvent que renforcer les femmes prostituées dans leur conviction qu'il est inutile de porter plainte et consacrent par-là même l'impunité des criminels potentiels. Certes, l'attitude du président concerné n'est pas à généraliser et, en 1999 toujours, Fleur de Pavé a assisté à un procès où le fait d'avoir abusé d'une jeune femme prostituée et toxicomane a été considéré comme une circonstance aggravante par la justice.

Reste qu'un accès égal à la justice ne peut être aujourd'hui considéré comme un acquis pour les personnes prostituées. De par les préjugés qui les frappent toujours d'une part, de par la situation d'illégalité dans laquelle vivent une partie d'entre elles d'autre part. Lorsque, parce que clandestine, on est sans droits sur un territoire, porter plainte revient de façon quasi certaine à être expulsée. Une telle situation constitue une porte ouverte aux abus et exploitations de toutes sortes et la question de l'accès aux droits se pose avec une acuité particulière pour ces personnes.

En travaillant à renforcer l'estime de soi des usagères du bus et en faisant un travail d'information et d'orientation vers les structures juridiques concernées, les intervenantes de Fleur de Pavé participent à cette tâche complexe, difficile et sujette à de nombreuses limitations qu'est l'accès aux droits des personnes prostituées.

Espace d'accueil et d'écoute, le bus de Fleur de Pavé se veut être une passerelle vers le réseau social, médical et juridique et n'offre pas de suivi individuel. La présence d'intervenantes travaillant au centre St Martin, à la Pastorale de la rue et au Passage a permis de maintenir des liens étroits avec le réseau vaudois d'aide aux toxicomanes. Afin de faciliter l'accès des personnes concernées aux structures du réseau sociosanitaire, des rencontres ont eu lieu avec diverses autres institutions. Ainsi, les intervenantes ont notamment pu rencontrer des représentantEs du centre Lavi, du centre de planning familial de ProFa et de médecine 2 du Chuv.

Ces rencontres avaient pour but de nous permettre de connaître précisément les prestations offertes, de faire un travail de sensibilisation à la problématique des femmes prostituées et d'avoir, au sein des ces organismes, des personnes de contact auxquelles les femmes prostituées peuvent directement s'adresser.

DON JUAN, Projet de prévention ciblé sur les clients

Considérées comme une population à risque, mais surtout comme un facteur de risque pour la population en général, les personnes prostituées se sont vues pendant des années attribuer l'entier de la responsabilité du rapport protégé. En 1998, partant du constat qu'il était impératif de faire partager cette responsabilité à tous les partenaires, à savoir également aux clients, l'ASS (Aide suisse contre le sida) a constitué des groupes de travail devant penser des messages, supports et actions susceptibles de les atteindre. Fleur de Pavé a fait partie, au côté d'Aspasie, du groupe de réflexion romand.

L'analyse de ce qui se passait dans d'autres pays, et notamment en Hollande, et les résultats des réflexions des groupes de travail ont amené l'ASS à lancer le projet Don Juan. Ce projet pilote visait à accroître la prise de conscience des clients à l'égard de la prévention, à contribuer à une mise en pratique systématique des règles du sexe à moindre risque et à créer les conditions qui permettent de réduire les nouveaux cas d'infection de la population hétérosexuelle. Don Juan devait être expérimenté en 1999 dans 5 villes de Suisse et avait à répondre à la question centrale: est-il possible d'aborder les clients sur les lieux d'exercice de la prostitution - c'est-à-dire au seul moment où la grande majorité d'entre eux se reconnaît cette identité - pour parler de prévention?

Consciente de l'importance de l'enjeu, Fleur de Pavé a décidé de participer à la phase expérimentale. En effet, même si les règles de prévention sont largement connues et pratiquées par les personnes prostituées, la situation reste fragile. De nombreux clients tentent encore de négocier l'usage du préservatif et exercent des pressions sur les personnes prostituées, proposant parfois davantage d'argent pour renoncer à son utilisation. Des conditions de précarité, un besoin immédiat d'argent, peuvent parfois jouer en faveur de la prise de risque. En Suisse, une étude de l'ASS estime à 450 par jour le nombre de contacts sexuels non protégés sur le marché de la prostitution.

Aux côtés de Genève, Bâle, Zürich et Lucerne, Lausanne a fait partie des villes ayant conduit pendant une semaine le projet Don Juan. La réalisation de ce projet en Suisse romande a été faite en étroite collaboration entre Aspasie, le Groupe Sida Genève et Fleur de Pavé. Composée de trois personnes ayant pour mission d'amener les clients à venir parler prévention sous une tente prévue à cet effet, la même équipe a conduit le projet à Genève et à Lausanne, sous la coordination des responsables d'Aspasie et du Groupe sida Genève. Fleur de Pavé a activement préparé la réalisation de ce projet à Lausanne (information des autorités concernées et notamment de la Brigade des mœurs – obtention de l'autorisation d'installer la tente auprès du Lausanne Ouchy Holding – sensibilisation des femmes prostituées à l'importance de ce projet afin qu'elles en deviennent partie prenante).

A Lausanne, comme dans les autres villes de Suisse, l'expérience a été un succès. De nombreux clients ont accepté de parler prévention avec les éducateurs/trices formés à cet effet. A Lausanne, 125 clients ont été abordés pendant les 5 soirs de réalisation de ce projet, et plus de 60% d'entre eux ont accepté les entretiens proposés. Ces entretiens ont notamment permis d'aborder la question de l'utilisation du préservatif et ont mis à jour un certain nombre de méconnaissances ou de fausses croyances en matière de VIH/sida et autres maladies sexuellement transmissibles. S'il est difficile de mesurer l'impact d'une telle opération, reste que le nombre d'entretiens réalisés, la prise de conscience chez certains de comportements à risque non considérés comme tels jusque-là et le fait que certaines personnes soient revenues poser des questions complémentaires peut laisser supposer qu'une telle action n'a pas été sans effets. De plus, en montrant aux personnes prostituées qu'elles n'étaient pas seule face

aux demandes de certains clients, cette action les a renforcées dans la conscience de leur droit à des relations protégées.

Au vu des résultats de ce projet dans sa phase expérimentale, il est plus que probable que l'ASS le reconduira dans le futur. Fleur de Pavé s'est déjà déclarée partante pour le renouveler à Lausanne.

ProCoRe: "Prostitution collectif de réflexion"

Dès fin 97, des associations actives dans le milieu de la prostitution en Suisse se sont rencontrées à un rythme bi-annuel afin d'échanger et de réfléchir sur les problématiques rencontrées dans leurs projets.

Toutes ces associations considèrent la prostitution comme une réalité sociale inhérente aux rapports de genre propres à nos sociétés et s'inscrivent dans une perspective de défense des droits humains et de reconnaissance sociale des personnes prostituées.

Face à la complexité des enjeux et à la multiplicité des réalités que recouvre la prostitution, ces associations décidaient à fin 1998 d'unir leurs forces et de se constituer en collectif afin, d'une part

- De créer des groupes de travail susceptibles de réfléchir sur des problématiques aussi complexes et délicates que celle de la clandestinité, dans un contexte où, en Europe comme en Suisse, on parle de plus en plus de l'existence de réseaux organisés à l'échelle internationale ;
- De pouvoir intervenir en tant que collectif auprès des autorités concernées et du grand public, afin de faire valoir une approche de la prostitution qui décriminalise les formes de prostitution libre et renforce les mesures visant à poursuivre les personnes ou réseaux responsables d'actes de contrainte ou de violence contre des personnes prostituées, et notamment pour que les victimes bénéficient de mesures de protection.

A fin 1999, un projet de charte commune définissant les objectifs et l'approche défendue était en cours, afin de permettre à ProCoRe de véritablement pouvoir jouer son rôle de collectif.

Perspectives

Lieu d'échange et de rencontre entre femmes - entre intervenantes et usagères d'une part, entre usagères d'autre part – le bus de Fleur de Pavé touche aujourd'hui ses limites, comme seule structure d'accueil de l'association. S'il a continué, en permettant aux femmes prostituées de divers horizons de se rencontrer au sein d'un espace neutre, à renforcer l'effort de prévention et à favoriser les mécanismes de solidarité, l'augmentation de sa fréquentation a constitué un frein au rôle de passerelle vers le réseau que se donne Fleur de Pavé. Sur occupé la plupart du temps, le bus n'a plus offert aucun espace privé et tout s'y est toujours inscrit sur le terrain du collectif. Orienter quelqu'un suppose d'abord de lui permettre d'exprimer son problème afin d'être à même de le comprendre, ce qui demande souvent intimité et disponibilité. De même, parler de certaines réalités ne peut parfois se faire que sur un terrain individuel, au vu des mécanismes d'autocensure et des peurs que peut générer le groupe. En matière de clandestinité et/ou d'exploitation par exemple, la confidentialité doit pouvoir être perçue et vécue comme une réalité.

La question d'un local situé dans le Flon en complément du bus, et pouvant offrir des permanences sur une base plus individuelle, se pose aujourd'hui avec acuité. L'objectif ne serait pas d'offrir un service déjà existant ailleurs, mais d'une part de mieux jouer le rôle de passerelle vers le réseau, d'autre part de comprendre la complexité et la multiplicité des réalités que recouvre la prostitution. Une telle connaissance est indispensable à une réelle défense des droits des personnes prostituées.

Se pose en parallèle la question du renforcement des forces de l'association, la coordinatrice constituant à ce jour la seule permanente de l'association, et ce à 70%. Là aussi, il ne s'agit pas de

remettre en cause le mode de fonctionnement actuel de l'équipe. Cette équipe repose en grande partie sur l'action bénévole. La multiplicité des origines professionnelles des intervenantes sociosanitaires contribue indéniablement à l'enrichissement de l'action.

De par leur double appartenance, les intervenantes avec expérience de la prostitution constituent un garde-fou essentiel pour que l'action se développe en adéquation avec les besoins existants. Mais envisager que l'équipe actuelle, notamment sociosanitaire, assume de nouvelles permanences serait faire fi des disponibilités réelles de chacune. Engager plus de bénévoles reviendrait à rendre impossible le travail de gestion et de construction d'une équipe déjà forte de 14 personnes, qui ne se rencontre qu'une fois par mois. Parallèlement au mode de fonctionnement de l'équipe assumant les permanences du bus, c'est à un fonctionnement sur un mode salarié et impliquant une équipe plus restreinte qu'il faudrait faire appel.

Christine Clément, coordinatrice

3. Données statistiques

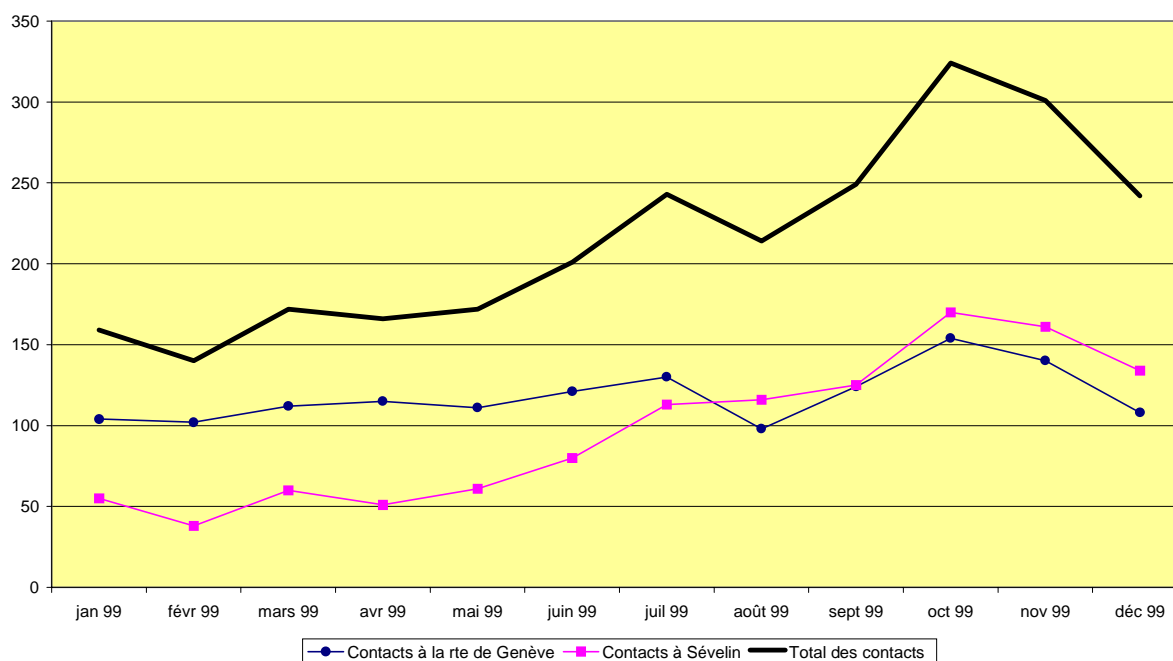
La méthode que nous utilisons pour rendre compte de la fréquentation du bus est toujours la même: nous comptons le nombre de *contacts* par soir de permanence. Nous considérons qu'il y a eu un *contact* chaque fois qu'une femme passe le seuil du bus.

3.1 Fréquentation du bus.

En 1999, 2583 contacts ont eu lieu dans le bus Fleur de Pavé ce qui représente une très forte augmentation par rapport à l'année passée (en 1998, 1512).

Les contacts se répartissent de la façon suivante.

Nombre de contacts par mois et par lieu 1999

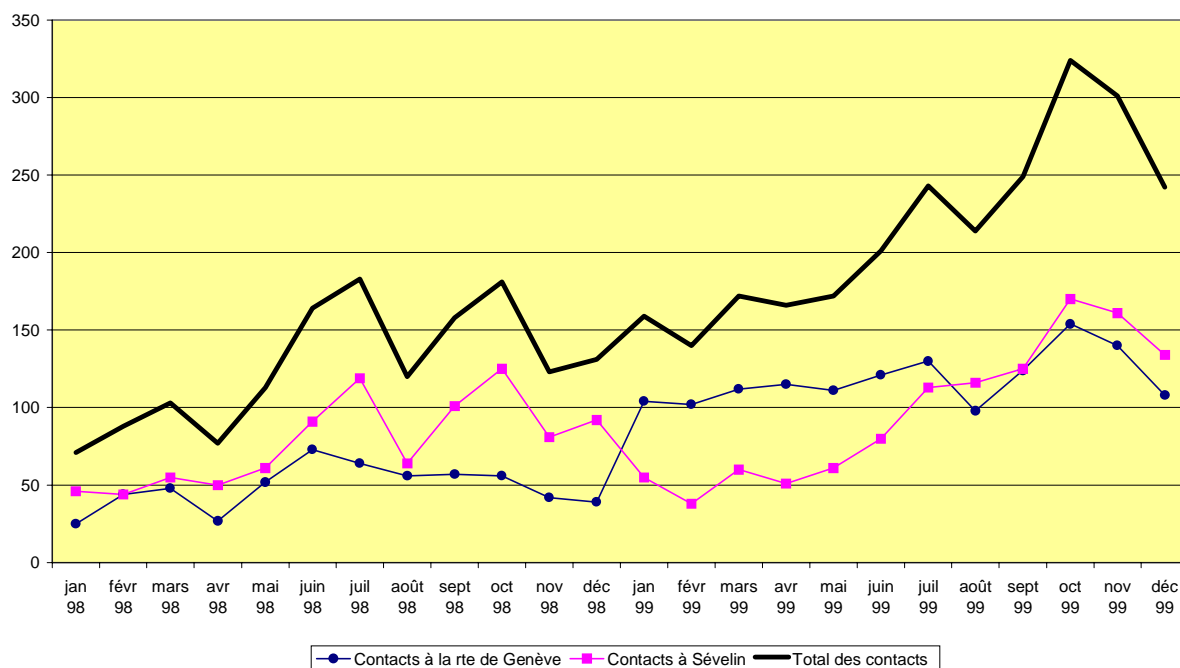


On remarque que le nombre de *contacts* qui ont eu lieu à la Route de Genève a augmenté de façon constante tout au long de l'année (avec une baisse en août³) alors qu'il y a eu une forte augmentation à Sévelin. En effet, à partir du mois d'août, il y a eu plus de contacts établis à Sévelin qu'à la Route de Genève.

Pour mieux comprendre cette évolution, observons les données 1998-1999.

³ Au mois d'août, période de vacances, plusieurs intervenantes étant absentes, le bus a fonctionné à raison de deux permanences par semaine.

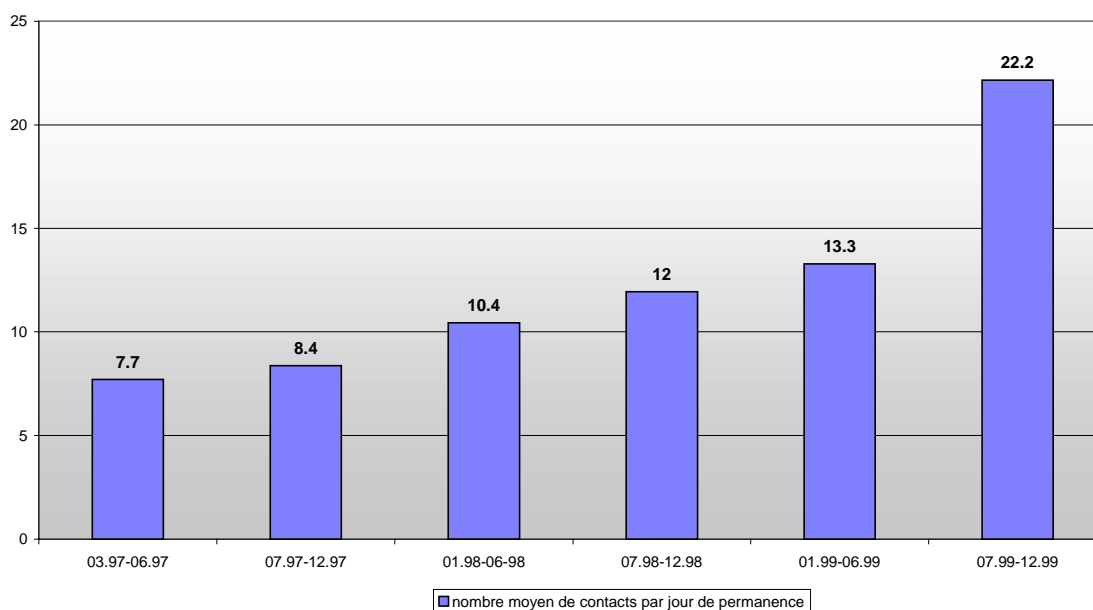
Nombre de contacts par mois et par lieu, 1998-1999



Cette forte augmentation du nombre de contacts complexifie notre intervention: il est arrivé que, en une permanence (soit 4 heures), 39 personnes passent le seuil du bus. On comprend que dans ces conditions, il est difficile de maintenir un cadre convivial et personnalisé.

3.2 Nombre moyen de contacts par permanence

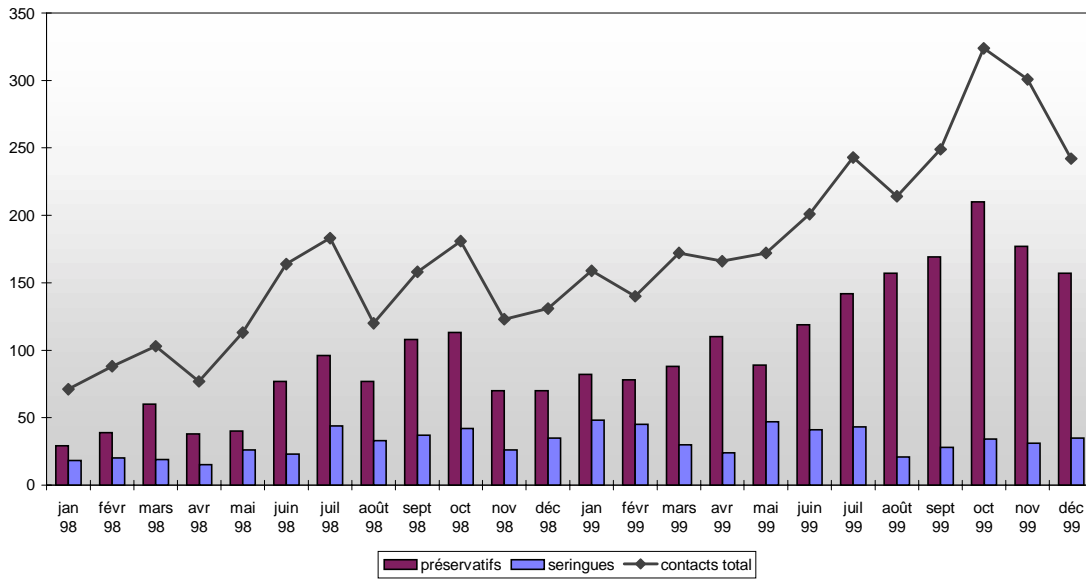
Nombre moyen de contacts par jour de permanence, 1997-1999



Le graphique ci-dessus met en évidence l'augmentation régulière du *nombre moyen* de contacts par jour de permanence depuis 1997. De juillet à décembre 1999, l'augmentation est très importante, on passe d'un nombre moyen de 13 contacts par permanence à un nombre moyen de 22 contacts!

3.3. Matériel distribué dans le bus

Fréquence de la distribution de matériel de prévention par rapport au nb de contacts, 1998-1999



En ce qui concerne le matériel distribué, matériel d'injection et préservatifs, nous ne comptabilisons pas le nombre de pièces distribuées mais le nombre de fois que du matériel est distribué. Selon les situations ou les demandes, nous distribuons le matériel de prévention avec souplesse.

Le graphique ci-dessus met en relation la **fréquence de la distribution du matériel** avec le **nombre de contacts**. Nous constatons que la fréquence de distribution du matériel d'injection reste relativement stable alors que la fréquence de distribution des préservatifs augmente en relation avec le nombre de contacts.

Valérie Dupertuis pour les statistiques

4. Projet Apis: Femmes aux pieds nus

Naissance du projet sur le plan Suisse

Dans les années 90, les politiques de prévention du sida désignent les personnes qui se prostituent comme un groupe à risque: parmi ces personnes, beaucoup de femmes migrantes. La prévention proposée alors n'atteint pas ce groupe-cible, car elle ne tient pas compte des conditions de vie particulières des personnes migrantes, qui restent souvent en marge des structures sociales et médicales.

La nécessité d'une prévention adaptée est renforcée par le fait que beaucoup de prostituées migrantes n'ont pas d'expériences précédentes dans les métiers du sexe, d'où une connaissance souvent très partielle, voire inexistante des modes de transmissions du VIH ou d'autres MST.

Le concept du projet Femmes aux Pieds Nus est basé sur une pratique courante en santé communautaire: l'éducation par les pairs, les pairs étant appelés ici les médiatrices. Formées comme agent de santé communautaire, ces médiatrices:

- Appartiennent au groupe culturel concerné
- Pratiquent ou ont pratiqué la prostitution
- Doivent être acceptées par leur communauté
- Doivent avoir un statut de séjour légal.

En 1999, le projet compte 12 antennes cantonales et une trentaine de médiatrices qui sont en contact avec des femmes prostituées d'une dizaine de nationalités.

Les médiatrices disposent d'un matériel de prévention élaboré spécifiquement pour les femmes prostituées migrantes et traduit dans les principales langues de provenance de personnes. Elles ont comme support des cassettes et des brochures.

Les médiatrices sont actives sur le terrain: elles se déplacent dans les salons de massages et les cabarets où elles informent les prostituées sur l'utilisation du préservatif et les pratiques du "safer sex". Lors de ces rencontres, elles distribuent gratuitement du matériel (préservatif, lubrifiant) et suivant les demandes, elles peuvent orienter les personnes qui le désirent dans le réseau médico-social local.

Objectifs

La diminution des risques de transmission des MST constitue l'objectif prioritaire du projet. Sachant qu'il ne peut y avoir de réduction des risques sans prise en compte de la santé dans son acception globale, les médiatrices sont aussi à l'écoute et peuvent transmettre les différentes demandes dans le réseau.

Améliorer l'accessibilité au réseau sociosanitaire régional, bien le connaître et le sensibiliser à la problématique des personnes prostituées migrantes.

Les expériences réalisées démontrent que les entretiens collectifs ne suffisent pas pour atteindre ces objectifs et que des entretiens individuels complémentaires sont indispensables.

Formation

Médiatrices et coordinatrices participent à un week-end de formation par an. Les sujets abordés sont: le sens du projet, le sida en Suisse et dans le monde, les pratiques du safer sex, les aspects juridiques de la migration en Suisse.

Dans la pratique, la formation se fait en continu et c'est la coordinatrice qui s'en charge. Les demandes formulées par les prostituées ne concernent pas uniquement la prévention du sida, mais s'articulent autour de thèmes comme la santé, la vie quotidienne, l'information sur les droits, etc.

Antenne vaudoise du projet Apis

En janvier 1999, la première médiatrice brésilienne quitte le projet. En février 1999, une seconde médiatrice brésilienne, qui avait des contacts réguliers avec des femmes travaillant dans des salons et des cabarets en Valais a été engagée. Sa personnalité et sa connaissance du terrain font qu'on lui a réservé un accueil favorable dans les salons de massages et dans les cabarets. En mars 1999, une seconde médiatrice, brésilienne également est engagée. Elle travaille particulièrement dans les salons de massages lausannois. En octobre 1999, une troisième médiatrice d'origine maghrébine et au bénéfice d'une longue expérience de danseuse de cabaret a rejoint l'équipe. Cette médiatrice, accompagnée de la coordinatrice, a entrepris des visites dans les cabarets lausannois.

Dans le cahier des charges de la coordinatrice, la formation des médiatrices et leur engagement prend une large place; elle les accompagne dans les cabarets, dans les salons de massages, les premiers mois. En plus, elle organise et anime les réunions, assure une séance individuelle mensuelle avec chaque médiatrice, planifie des séances de traductions avec une association de femmes portugaises de Lausanne (Entrelaçar).

La coordinatrice collecte les questions qui viennent du terrain et oriente des personnes vers le réseau local, s'occupe également de l'aspect administratif (contrat de travail, commande de matériel, etc.), elle centralise les appels téléphoniques qui suivent parfois les entretiens en groupe.

Données quantitatives 1999

Ces chiffres sont le résultat des questionnaires utilisés par les médiatrices après chaque entretien:

Entretiens

Nombre d'entretiens dans les salons de massages	176
Nombre d'entretiens dans les night club	193

Provenance

Europe centrale et orientale	63
Afrique	82
Asie	9
Amérique Latine	215
Nombre de femmes avec remise de matériel uniquement	80 environ
Total : environ 450 contacts	

Les types de rencontre par thème

SIDA: 108, santé: 92, questions légales: 37, travail: 42 et famille 26.

L'expérience réalisée a démontré la pertinence de ce projet et sa faisabilité. Les observations faites par les médiatrices démontrent que ces contacts sont souvent les seuls liens que les personnes prostituées migrantes peuvent avoir hors de leur travail, par peur ou par isolement. Il arrive aussi que lors de la discussion sur l'usage du préservatif, les femmes découvrent pour la première fois l'utilisation correcte de celui-ci.

Au vu des besoins rencontrés et des développements envisagés (engagement d'une médiatrice originaire des pays de l'Est entre autre), nous proposons d'augmenter le poste de travail de la coordinatrice de "Femmes aux Pieds Nus" et de passer d'un 20% à un 50%.

Totalement pris en charge par l'ASS pendant 2 ans, ce projet dans le canton de Vaud doit trouver ses propres sources de financement, ceci dès septembre 2000. Nous allons par conséquent définir un nouveau projet, rattaché plus directement à l'Association Fleur de Pavé, ainsi qu'au réseau sida développé dans la région. Il est clair, dans cette perspective, que nous souhaitons aussi garder les liens établis avec Aspasia à Genève, ainsi qu'avec les autres antennes au plan suisse. Cela implique qu'une recherche de fonds va être entreprise.

Rappelons finalement que le projet Femmes aux Pieds Nus s'adresse à une population parmi les plus préféritées (stigmatisation, clandestinité, nonaccès à l'information, isolement, etc.) et que c'est au nom de cette population que la poursuite du projet est essentielle.

Sylvianne Nicod, coordinatrice APIS

5. Commission juridique

L'activité de la commission juridique s'est concentrée sur le problème des danseuses de cabaret à partir de la question des loyers abusifs. L'essentiel de cette activité a été menée conjointement avec l'Association Tandem, confrontée au même type de dossiers.

Première difficulté: pour qu'une action puisse être intentée, il faut que plainte soit déposée ce qui, dans le contexte de travail des danseuses de cabaret, est fortement improbable (peur de représailles, de subir des pressions, de ne plus être engagée). Seconde difficulté: sans critères de fixation des loyers, le prix exorbitant (jusqu'à 1700 francs par personne pour un logement exigü partagé par plusieurs) peut être considéré comme scandaleux mais pas illégal, à moins qu'une plainte, suivie d'une enquête parvienne à faire qualifier d'inadmissible de tels montants. Ce à quoi la commission a renoncé en privilégiant une approche négociée avec l'administration cantonale, responsable de cette problématique.

En collaboration avec Tandem la commission s'est alors attachée à connaître le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'activité des danseuses détentrices d'un permis L en Suisse. Elle a étudié les directives fédérales puis les directives cantonales. Cet examen a permis de mettre en évidence une série de "non conformités" agissant en cascade:

- directives cantonales non conformes aux directives fédérales,
- contrats de travail non conformes aux directives fédérales et cantonales,
- fiches de paie non conformes aux contrats de travail,
- montants effectifs payés en fin d'activité non conformes aux fiches de paie.

Sur cette base, la commission juridique a rencontré Mme Braunschweig, cheffe de l'office cantonal de la main d'œuvre et du placement afin de solliciter de sa part:

- la mise à jour des directives cantonales notamment sur la fourchette des loyers admissibles,
- la mise en place d'un contrôle effectif des directives,
- la mise en place d'une information aux danseuses.

Cette rencontre qui a eu lieu avec Tandem a permis de confronter les deux perspectives, celle de l'administration et celle des associations avec, au centre du débat, les marges de manœuvre actuelles, et les stratégies à promouvoir. Si les danseuses, ignorantes de leurs droits, ne savent où s'adresser ni comment les faire valoir, si l'administration, manquant des ressources nécessaires, n'est pas en mesure d'assurer des contrôles réguliers dans les cabarets, que faire pour garantir le contrôle de l'application des directives?

Ces questions ont permis la mise en place, à l'initiative de nos associations, d'un groupe de travail avec les services administratifs concernés, afin de réfléchir aux modalités d'une information utile aux danseuses. Etaient présentes:

- le service des permis de courte durée à l'Office cantonal de migration et population
- l'office cantonal de la main d'œuvre et du placement,
- le Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne
- l'association des contrôles des habitants du canton,
- le bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de réaliser un prospectus d'information contenant des adresses utiles, remis systématiquement aux danseuses lors de leur passage au Contrôle des habitants, en principe chaque mois. Bénéficiant du soutien financier du bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce projet se concrétisera en 2000.

Toute cette activité nous a fait reconsidérer les statuts de l'association Fleur de Pavé. Interpellé sur cette question, le Comité a jugé pertinent de compléter les objectifs de l'association par deux nouveaux articles qui, proposés à l'assemblée générale, ont été avalisés.

Enfin, durant toute cette année, le rapport avec les activités du bus a été tenu. Parmi les perspectives 2000, la commission juridique a jugé important de dynamiser ces liens par une articulation plus étroite avec le projet du bus.

Anne Dentan pour la commission juridique

6. Remerciements

Merci à toutes les personnes et collectivités publiques qui permettent à Fleur de Pavé d'exister.

Les personnes prostituées qui fréquentent le bus, les personnes actives dans l'Association, intervenantes bénévoles ou non, porteuses des différents projets, la coordinatrice Madame Christine Clément pour son remarquable engagement.

En 1999, nous avons reçu des dons, des cotisations des membres ainsi que des subventions de la Ville de Lausanne, du canton de Vaud, et de la Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire (FEPS).

Fleur de Pavé/juin 2000